

La force tranquille du 2e pilier

OPINION



TIMOTHÉE MAURER

EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE, PITTET ASSOCIÉS

Le prix à payer pour le libre choix de l'institution de prévoyance serait élevé

Il est venu le temps des publications des taux d'intérêt crédités aux avoirs de vieillesse des assurés par les institutions de prévoyance (IP) et des sempiternels comparatifs... Selon l'année d'investissement et les capacités financières de chaque IP, les taux d'intérêt crédités varient entre 1,25% (taux minimum) et plus de 10%. Comme l'importance des intérêts composés pour la constitution d'un patrimoine est évidente, d'aucuns se posent la question suivante: ne serait-il pas préférable que tout un chacun puisse choisir librement son IP?

L'idée de pouvoir choisir soi-même son IP semble séduisante. Comme pour l'assurance maladie, on pourrait vérifier régulièrement si le prestataire actuel offre la meilleure solution et, le cas échéant, en changer. Néanmoins, le libre choix de l'IP éroderait les piliers centraux constituant la base du 2e pilier.

Un regard sur la réalité de nombreuses IP montre que l'horizon de placement est de plusieurs décennies. Seule une perspective à long terme permet de supporter les fluctuations du rendement sur les marchés financiers et permet aux IP de verser à leurs assurés un intérêt important lissé sur plusieurs années, avec un risque individuel relativement faible.

Les perspectives s'assombrissent notamment pour les assurés âgés (55 ans et plus). Leur horizon de placement est relativement court. Dans le système actuel, ils bénéficient d'une stratégie de placement collective qui permet des rendements plus élevés que leur capacité de risque individuelle ne le permettrait, et ce précisément au moment où l'avoire de vieillesse est le plus élevé.

Aujourd'hui déjà, le marché rend très difficile le changement d'IP pour les entreprises dont la structure de l'effectif est vieillissante. Dans un système de libre choix, rien ne laisse présager que la donne

changera pour des assurés âgés, dont les possibilités de changement seraient très limitées. Ces assurés – mauvais risques – seront bientôt à la retraite et ne présentent que peu d'attrait pour des IP. Ce phénomène, appelé «antisélection», est d'autant plus élevé que l'individualisation de la prévoyance l'est.

Un système libéralisé obligerait les IP à se concentrer sur la performance à court terme. Quiconque doit craindre chaque année un exode de ces assurés ne peut pas subir de pertes importantes sur les marchés financiers et doit investir de manière prudente. L'horizon de temps se raccourcit et l'appétit pour le risque tout comme l'espérance de performance diminuent.

Le libre choix de l'IP ne peut être associé à la disposition des employeurs à verser des contributions d'assainissement. Pourquoi l'employeur devrait-il participer à un assainissement s'il n'a pas participé au choix de l'IP? Il ne faut pas non plus

s'attendre à ce que les employés contribuent à l'assainissement via une cotisation, car ils auraient déjà quitté l'IP au préalable. Seule possibilité d'assainissement: réduction des avoirs de vieillesse en cas de changements d'IP, transférant le risque d'investissement de l'IP à l'individu.

Pour faire face à ces différents points, il est évident que les IP prévoiraient une marge sécuritaire plus élevée en combinaison avec une stratégie d'investissement moins risquée. Il en résulterait une rémunération moindre, similaire à celle d'une solution dite d'assurance, car un découvert ne serait plus supportable. Un transfert du risque de placement aux assurés ne saurait constituer une solution viable en raison de l'obligation de garantie des rentes.

Ainsi, la capacité de risque systémique diminuerait et, avec elle, la performance. Le libre choix de l'IP ne serait donc pas un progrès, mais un recul: rendements plus faibles, ergo, des taux d'intérêt crédités plus faibles, et, in fine, un affaiblissement du 2e pilier.

Le modèle à succès du 2e pilier ne repose pas en premier lieu sur des décisions individuelles, mais sur le partage collectif des risques. Cela est rendu possible par des flux de cotisations stables et un contrat entre générations qui ne repose pas sur la redistribution, mais sur la mutualisation des risques.

La LPP est une assurance sociale fondée sur les principes de solidarité, de pérennité et de responsabilité collective. Le prix à payer pour le libre choix de l'IP serait élevé: rendements plus faibles, capacité de risque réduite, responsabilité individuelle accrue et, en fin de compte, moins de sécurité pour beaucoup. N'en déplaise à certains: le système actuel est le plus avantageux pour l'immense majorité des assurés du 2e pilier. ■



Der gebeutelte Autokonzern VW baut 35 000 Stellen ab – dank üppigen Abfindungen gehen viele in den Vorruhestand. D. INDERLIED / IMAGO

Fatale Folgen der frühen Rente in Deutschland

Die Krise gebiert Tausende Frührentner, die nichts mehr in die Sozialkasse zahlen

CORNELIUS WELP

So richtig nach Plan ist beim Wolfsburger VW-Konzern jüngst nur wenig gelaufen. Seit Jahren kämpft Deutschlands grösster Autobauer mit der geringen Kauflust der Konsumenten und den Tücken des Übergangs vom Benzin zum Batteriebetrieb. Vor wenigen Tagen erst musste er für 2025 einen weltweiten Absatzzrückgang vermelden. Manche Vorhaben gestalten sich dennoch geschmeidig. Eines von ihnen heisst «Ver- einbarung Zukunft». Bei dessen Um- setzung komme das Unternehmen «gut voran», sagt ein VW-Sprecher.

Der Ende 2024 zwischen Konzern- leitung und Betriebsrat geschlossene Pakt ist ein gewaltiges Sparprogramm: Bis 2030 sollen an den zehn deutschen Volkswagen-Standorten insgesamt 35 000 Stellen wegfallen. Zurzeit habe man bereits 25 000 Austritte «schriftlich fixiert», sagt der Sprecher. Ihren Ab- schied haben vor allem ältere Beschäf- tigte eingereicht. Dank üppigen Abfin- dungs- und Ausgleichszahlungen fällt ihnen das leicht. Besonders beliebt ist der Ausstieg über Altersteilzeit. Bis zu 80 Prozent der hierfür infrage kommen- den Mitarbeiter hätten die Angebote bereits angenommen, heisst es bei dem Unternehmen. Kürzlich habe man die Option für einen neuen Geburtsjah- rang geöffnet: 1969.

Es geht viel Wissen verloren

Das Beispiel VW offenbart ein Dilemma, in dem sich derzeit viele Arbeitgeber be- finden – und das ihre Position in einer derzeit besonders heiss geführten poli- tischen Debatte fragwürdig erscheinen lassen kann: In der längsten Schwäche- phase der Nachkriegsgeschichte kom- men viele Unternehmen nicht darum herum, die Kosten zu drücken. Das Mit- tel der Wahl ist dabei fast immer der Abbau Hunderter, mitunter Tausender Stellen. «In der derzeitigen Situation müssen wir aufgrund geänderter Rah- menbedingungen in der gesamten deut- schen Automobilindustrie eine Anpas- sung der Zahl der Arbeitsplätze vor- nehmen», sagt der VW-Sprecher. Die Altersteilzeit sei hierfür eine «gute und sozialverträgliche Lösung».

Das ist einerseits nachvollziehbar. Andererseits widerspricht die Praxis zumindest auf den ersten Blick den auch von Arbeitgeberverbänden er- hobenen Forderungen nach einer län- geren Lebensarbeitszeit. Denn die mit finanziellen Abschiedspaketen be-

stückten Beschäftigten gehen in aller Regel nicht auf die Suche nach einem neuen Arbeitgeber, sondern in den Ruhestand. Wenn Erwerbsleben viele Jahre vor dem regulären Rentenein- tritt enden, geht damit auch viel Kom- petenz vorzeitig verloren. Angesichts der demografischen Entwicklung in Deutschland ist der Aderlass fatal. Die freiwilligen Frührentner fehlen nicht nur als Arbeitskräfte, sondern auch als Beitragszahler in die Sozialkassen.

Arbeiten bis 70 oder gar 73?

Deren prekäre Lage prägt die politi- schen Debatten immer stärker. Im ver- gangenen Sommer preschte die Wirt- schaftsministerin Katherina Reiche schon wenige Wochen nach ihrem Amts- antritt mit der Aussage vor, dass es sich die Deutschen nicht mehr leisten könn- ten, ein Drittel ihres Erwachsenenlebens im Ruhestand zu verbringen. Das Ren- tenalter müsse deshalb auf 70 Jahre stei- gen. Während viele CDU-Politiker den Vorstoss lobten, schalteten SPD und Gewerkschaften umgehend auf Wi- derstand. Die Arbeitgeber wiederum schlossen sich Reiches Forderungen an. «Wenn die Menschen älter werden, muss auch die Regelaltersgrenze schrittweise angehoben werden», sagte ihr Verbands- präsident Rainer Dulger.

Eine von der Regierung eingesetzte Rentenkommission soll nun unter ande- rem eine längere Lebensarbeitszeit prü- fen. Für viele Experten kann es nur ein Ergebnis geben: So rechnete die Orga- nisation für wirtschaftliche Zusammen- arbeit und Entwicklung im vergange- nen November vor, dass die Zahl der Menschen im Erwerbsalter in Deutsch- land in den kommenden 40 Jahren um 23 Prozent sinken dürfte. Der Kollaps der Sozialsysteme liesse sich nur über einen Ausweg vermeiden: länger arbei- ten. Der wissenschaftliche Beraterkreis des Wirtschaftsministeriums schlug im Herbst sogar vor, das Rentenalter lang- fristig auf 73 Jahre zu setzen. Als Vorbild für ein ausgedehntes Arbeitsleben gilt vor allem Dänemark. Ab 2040 sollen die Menschen in Deutschlands nördlichem Nachbarland bis 70 arbeiten – länger als in allen anderen Staaten Europas.

Beim Lkw-Bauer Daimler Truck ist für viele Beschäftigte schon zehn Jahre früher Schluss – mindestens. Bis 2030 will der Konzern 5000 von 35 000 Arbeitsplätzen streichen. Dabei setzt er vor allem auf natürliche Fluktuation, Abfindungen und Altersteilzeit. Auch bei der Frankfurter Commerzbank nut-

zen Tausende Beschäftigte die Option zum frühen Ausstieg. Dass das Institut beim Abbau von 3300 Stellen vor allem seine älteren Jahrgänge im Blick hat, be- gründete Vorstandschefin Bettina Or- lopp Ende 2025 in einem Interview mit der «Welt am Sonntag» damit, dass das Unternehmen mit Blick auf die «Alters- pyramide» auch Raum für jüngere Be- schäftigte schaffen müsse. Zudem sei das Interesse in der Belegschaft gross. «Viele, die jetzt Altersteilzeit- oder Vor- ruhestandsangebote nutzen, blicken be- reits auf lange Erwerbsbiografien zu- rück und haben ihre Beitragsjahre zu- sammen», sagte Orlopp.

Für Enzo Weber, Professor am Nürn- berger Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung, ist das ein bedenklicher Befund. «Der sozialverträgliche Stellen- abbau ist gut gemeint und über Jahr- zehnte geübte Praxis. In der derzeitigen Situation ist er aber absolut falsch», sagt er. Deutschland durchlaufe eine struktu- relle Krise. Um neue Geschäftsmodelle in der Industrie zu entwickeln, brauche es qualifizierte Arbeitskräfte. «Deshalb ist es wichtig, ihr Potenzial zu erhalten und sie für neue Aufgaben zu motivieren und zu qualifizieren», sagt Weber.

Steuerliche Anreize fehlen

Dabei habe sich schon viel getan. Anders als in den 1990er Jahren würden ältere Beschäftigte nicht mehr systematisch aus dem Job gedrängt, ihre Beschäf- tigungsquote habe sich seit dem Jahr 2000 verfünffacht. «Im seit nunmehr vier Jah- ren anhaltenden Wirtschaftsabschwung fallen viele Unternehmen jedoch in alte Verhaltensmuster zurück», sagt Weber.

Statt in die Rente sollten sich äl- tere Beschäftigte lieber zu einem neuen Arbeitgeber verabschieden. Das sei nicht immer einfach, ihre Chancen seien aber gestiegen. Wichtig seien Pakete aus Beratung, Vermittlung, Qualifizie- rung und Vernetzung. Die Verabschie- dung älterer Beschäftigter durch neue Regeln zu erschweren, sei dagegen der falsche Weg. «Hier geht es um eine rein privatwirtschaftliche Angelegenheit, aus der sich der Staat heraushalten sollte», sagt Weber. Er könnte aber zum Bei- spiel steuerliche Anreize schaffen: Wenn jemand ein Unternehmen gegen Zah- lung einer Abfindung verlasse, könnte für jedes Jahr, das er anderswo weiter- arbeitet, ein Fünftel der fälligen Steuern entfallen. Das würde die Motivation er- höhen, sich einen neuen Arbeitsplatz zu suchen – und sich nicht nur für den Be- schäftigten auszahlen.

Charge fiscale moyenne des entreprises stable en Suisse

FISCALITÉ. La charge fiscale des entreprises est restée stable en Suisse au cours des deux dernières années, alors que de nombreux Etats ont augmenté les impôts sur les sociétés. En comparaison internationale, les cantons ont ainsi renforcé leur compétitivité fiscale.

Dans de nombreux pays étrangers, la charge fiscale des entreprises s'est sensiblement étoffée pour répondre aux besoins financiers croissants, constate l'institut bâlois d'études conjoncturelles BAK Economics dans une étude publiée jeudi. Ce n'est pas le cas en Suisse où cette charge s'est maintenue globalement stable.

La charge fiscale effective des entreprises s'élève en moyenne en Suisse à 13,4% en 2025, contre 24% en moyenne internationale. Les cantons ont ainsi consolidé leur position de leader dans le classement.

Dans certains cantons, les sociétés ont bénéficié d'une baisse d'impôts entre 2023 et 2025. C'est le cas à Schwytz (-0,4 point de pourcentage) et à Lucerne (-0,3). En revanche, les impôts ont augmenté à Schaffhouse (+1,1 point de pourcentage) en raison d'un taux d'imposition des bénéfices plus élevé, en réaction à l'introduction en 2024 de l'imposition minimale de l'OCDE. (ats)

Une «solution progressiste» face à la pénalisation du mariage

VOTATIONS DU 8 MARS Le projet de loi sur l'imposition individuelle, accepté à une courte majorité au parlement, est combattu en référendum. Ses partisans ont présenté hier leurs arguments

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

Le dossier de l'imposition individuelle des couples mariés a occupé les Chambres fédérales durant vingt-cinq ans. Le législatif a tenté à plusieurs reprises de corriger la pénalisation fiscale du mariage, sans succès jusqu'en juin dernier. A une courte majorité, le parlement s'est alors entendu sur un compromis. Cette loi, arrachée à une voix près au Conseil des Etats, est en fait la réponse à l'initiative populaire des femmes PLR sur une imposition individuelle indépendante de l'état civil. Le travail parlementaire a repris les grandes lignes du projet, tout en l'adoucissant un peu: les pertes fiscales sont moins importantes avec le compromis qu'avec l'initiative.

En juin dernier, de nombreuses politiciennes, tous bords politiques confondus, ont salué cette avancée après un long combat. Mais les milieux conservateurs et ceux qui défendent le modèle familial dit «classique» – une famille avec enfants et un seul revenu – ne s'avouent pas vaincus. Fait exceptionnel, Le Centre (rejoint par l'UDC, le PEV et l'UDF) lance un référendum contre cette loi et dépose plus de 65 000 signatures à la Chancellerie fédérale en octobre dernier. Dix cantons ont aussi dégainé cet outil démocratique contre la réforme fiscale qui concerne tous les échelons de l'Etat: Confédération, cantons et communes.

Conservateurs contre progressistes

Le 8 mars, c'est donc bien sur la loi acceptée par le parlement que les Suisses voteront, et pas sur l'initiative des femmes PLR. Cette dernière sera retirée, si la réforme fiscale acceptée au parlement passe la rampe dans les urnes.

Hier à Berne, le comité interpartis en faveur de l'imposition individuelle est venu en force pour présenter ses arguments. De la gauche à la droite, en passant par une municipale centriste et un représentant de l'économie, les neuf personnes présentes ont défendu le texte qui permet de supprimer la péna-



«86% des personnes seraient gagnantes ou ne seraient en tout cas pas perdantes [avec cette réforme]»

SAMUEL BENDAHAN, CONSEILLER NATIONAL (PS/VD)

lisation du mariage en rendant «le système fiscal plus simple, plus égalitaire et plus équitable».

Pour eux, le choix auquel est confronté le pays est assez simple: régler la pénalisation du mariage, déclarée inconstitutionnelle par le Tribunal fédéral en 1984, en adoptant un modèle progressiste ou un modèle conservateur. Ce dernier est défendu par Le Centre, qui a également lancé une initiative pour des impôts équitables, avec un calcul alternatif de l'impôt. Il maintient la déclaration commune comme base de l'imposition des couples mariés. Aux services des impôts d'effectuer chaque année deux calculs: l'un selon l'imposition commune et l'autre selon le barème pour les personnes non mariées. Seul le montant le plus bas des deux est alors facturé. Les débats parlementaires sur cet objet sont encore en cours et son avenir dépend également des résultats du scrutin le 8 mars prochain concernant le modèle fiscal progressiste.

Ce dernier propose d'introduire la déclaration d'impôt individuelle pour chaque contribuable, quel que soit son état civil. Pour les couples mariés, «cela signifie que le deuxième revenu – celui de la femme – est moins imposé», selon le comité qui défend l'imposition indi-

viduelle. Les couples mariés et les concubins seront ainsi traités à la même enseigne fiscale. Une évolution «logique» pour la conseillère nationale Karin Bertschy (PVL/BE): «Moins de 3% des ménages en Suisse sont des couples mariés avec un seul salaire.»

Cette égalité de traitement modifiera le système actuel. A la clé: des perdants et des gagnants. Les couples mariés avec deux revenus similaires connaîtraient une baisse d'impôts. A l'inverse, ceux qui n'ont qu'un seul salaire ou dont le deuxième revenu est faible paieraient davantage. Il en va de même des personnes avec enfants, seules ou en couple. Pour atténuer cet effet, la déduction pour enfants dans l'impôt fédéral direct «passerait de 6800 à 12000 francs», a relevé Karin Keller-Sutter, conseillère fédérale chargée des Finances, mardi en conférence de presse. De son côté, le conseiller national Samuel Bendahan (PS/VD) a souligné que «86% des personnes seraient gagnantes ou ne seraient en tout cas pas perdantes», avec cette réforme.

Création de 44 000 postes de travail évoquée

Comme le deuxième revenu d'un couple marié, souvent plus faible et généralement celui de la femme, ne serait plus pénalisé, cela encouragerait l'activité lucrative. «Ce qui permet de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, d'avoir davantage recours aux forces de travail suisses et de faire baisser la pression en matière d'immigration», a détaillé Severin Moser, président de l'Union patronale suisse. La «réforme pourrait même créer 44 000 postes à plein temps», a encore insisté la conseillère nationale Simone de Montmollin (PLR/GE). Dans un premier temps, la mise en œuvre entraînera «un manque à gagner fiscal d'environ 600 millions de francs. Une perte supportable et qui sera compensée par l'augmentation de l'activité lucrative», a assuré la conseillère aux Etats Eva Herzog (PS/BS).

Enfin, le conseiller aux Etats Benjamin Mühlemann (PLR/GL) a martelé que «les craintes concernant la charge administrative supplémentaire due au nouveau système sont exagérées». Pour la municipale de la ville de Lucerne Franziska Bitzi (Le Centre), «il y aurait même plus d'effets positifs que négatifs pour les offices d'impôts». ■

La Commission des finances a refusé au Département de la cohésion sociale un crédit destiné aux allocations familiales pour personnes non actives. Une tendance qui se répète et une posture qui divise

Crédits refusés en rafale

LAURA MORALES VEGA
ET MARC LALIVE D'EPINAY

Finances ► La Commission des finances du Grand Conseil genevois a rejeté mercredi un crédit supplémentaire au Département de la cohésion sociale (DCS). Les élu·es vert·es, socialistes et du MCG se sont prononcé·es en faveur d'un montant additionnel de 1,5 million de francs destinés aux allocations familiales pour personnes non actives, mais les député·es LJS, PLR et UDC s'y sont opposé·es. Un cas particulier qui reflète une tendance plus large.

Dans les motifs avancés pour soutenir sa requête, le DCS détaille la différence entre le montant alloué au budget 2025 concernant la caisse d'allocations familiales pour personnes non actives (Cafna) – une enveloppe établie à 45 millions de francs – et les projections pour l'année en cours. Ces différences s'expliquent selon le département par une hausse du nombre de bénéficiaires auprès de la Cafna (+1,29%) et le nombre d'allocations versées (+4,5%). La démarche d'ajustement visant à combler le dépassement de 3,3% du budget est ainsi essentiellement comptable car liée à des charges contraintes.

Obligation légale

Au cours des derniers mois, la Commission des finances a refusé à plusieurs reprises des demandes de crédits supplémentaires interjetées par le DCS au sujet de dépenses obligatoires. A citer par exemple, l'enveloppe de 51 millions demandée pour le financement de l'Hospice général en octobre dernier. La majorité des député·es de la commission avait rejeté par 10 non (1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR et 2 UDC) contre 5 oui (3 socialistes,



Le Département de la cohésion sociale justifie sa demande de crédits supplémentaires par une hausse du nombre de bénéficiaires auprès de la caisse d'allocations familiales pour personnes non actives (+1,29%) et le nombre d'allocations versées (+4,5%). KEYSTONE

2 vert·es) ce montant. Interrogé à la suite de cette décision, le Département mené par le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz avait indiqué que «le refus de la demande de crédit supplémentaire ne remet pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues à toute personne éligible. En conséquence, ce vote n'aura pas d'incidence sur les dépenses de prestations dues aux bénéficiaires». Sollicitée dans la

foulée, la direction de l'Hospice général avait nuancé en expliquant que «les dépenses liées aux projets d'insertion professionnelle ne [pouvaient] pas être engagées au-delà des montants votés au budget 2025».

Concernant le cas des allocations familiales soulevé en janvier 2026, le DCS donne une réponse similaire et cite en sus le Règlement sur la planification financière et le contrôle budgé-

taire qui indique que lorsqu'un engagement financier n'a pas de couverture budgétaire, il doit être autorisé par un crédit supplémentaire.

«Sincérité budgétaire»

Au final, ces refus représentent surtout un message politique assumé. «Notre stratégie consiste à demander ainsi au Conseil d'Etat d'évaluer les mesures de compensation qui

peuvent être mises en place», explique Yvan Zweifel (PLR), inscrivant la démarche dans la lignée du refus budgétaire soulevé en fin d'année. Jacques Blondin, membre du Centre s'étant abstenu pour le vote du 14 janvier dernier, abonde dans ce sens. «Il faut être conscient des dépassements à l'approche des comptes 2025 et dans l'attente des propositions budgétaires du Conseil

d'Etat prévues pour fin mars», souligne-t-il.

Une position intenable pour le socialiste Thomas Wenger. «C'est irresponsable», soutient le commissaire. «La majorité de droite refuse des crédits qui sont là pour s'adapter à la réalité des demandes de la population. La démarche du département relève de la sincérité budgétaire et de la réalité des chiffres, pour une dépense qui émergera de toute façon à l'heure des comptes.» Sa collègue de parti et vice-présidente de la Commission des finances, Caroline Marti, souligne qu'il s'agit là d'un simple changement d'appellation. «Ce n'est pas comme ça que l'on réduit les dépenses», souligne-t-elle. «De plus, il s'agit d'un droit acquis par la population.»



«Ce n'est pas comme ça que l'on réduit les dépenses»

Caroline Marti

Emilie Fernandez, membre des Vert·es et présidente de la Commission des finances, admet que le crédit de 1,5 million est un montant symbolique à l'échelle du budget du canton et que son rejet relève «d'une posture». Elle se dit néanmoins inquiète «pour la population genevoise face à des majorités qui ne sont pas enclines à la soutenir». I

La biodiversité recule moins vite

ENVIRONNEMENT Après le déclin important du siècle passé, la situation de la nature s’améliore légèrement en Suisse. Certaines mesures ont fait leurs preuves

PASCALINE MINET

Il y a un paradoxe dans la manière dont les Suisses perçoivent la nature. Alors que 80% d’entre eux se disent préoccupés par la perte de biodiversité, la plupart considèrent que cette problématique touche l’étranger, et pas leur propre pays. Or ce n’est pas ce que disent les études scientifiques. Plus d’un tiers des espèces végétales et animales sont menacées en Suisse. Depuis le XIXe siècle, les milieux naturels s’y sont réduits comme peau de chagrin.

Un nouveau rapport de l’Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) paru le 15 janvier vient apporter une lueur d’espoir dans ce tableau. Il montre que les mesures prises ces dernières années ont permis d’enrayer – en tout cas partiellement – le déclin de la biodiversité sur le territoire helvétique. L’état de la nature reste cependant très précaire dans certains milieux comme les zones agricoles de plaine. Les scientifiques appellent donc à un renforcement de l’action.

Commençons par les bonnes nouvelles: après les pertes importantes du siècle passé, la situation de la biodiversité a cessé de se dégrader à grande vitesse en Suisse. Des progrès se font sentir en forêt, où des mesures telles que la conservation du bois mort semblent porter leurs fruits: elles favorisent le retour d’insectes, mousses et autres espèces spécialisées. Les régions d’altitude abritent aussi de nombreuses zones sauvages et des alpages extensifs riches en vie. Par ailleurs, certaines espèces emblématiques comme le lynx ou le gypaète barbu, autrefois disparus de Suisse, y progressent à nouveau à la suite de leur réintroduction.

Impact de la revitalisation des rivières

«Il y a aussi une amélioration au niveau des cours d’eau, en tout cas par rapport aux années 1970, relevait le biologiste de la conservation au WSL Marco Morreti, durant une conférence de presse de présentation du rapport. Cela a été rendu possible grâce aux nombreux pro-

L’ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ SUISSE S’AMÉLIORE DANS CERTAINS MILIEUX MAIS RESTE PRÉOCCUPANT

Evolution dans différents milieux entre 1900 et 2025 en Suisse

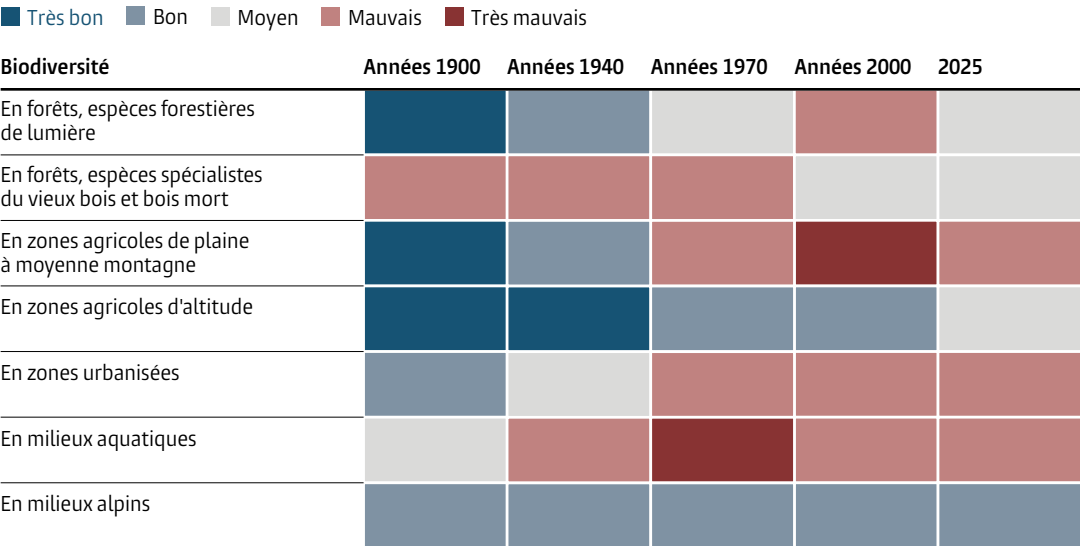


Tableau: Le Temps | Source: Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)

jets de revitalisation de rivières entrepris ces dernières décennies. Cependant, nous ne retrouvons pas encore dans ces rivières la diversité qu’on pourrait y attendre. Il semble y avoir un décalage temporel entre la revitalisation et le retour des espèces.»

De fait, l’état de la biodiversité aquatique reste actuellement mauvais en Suisse, tout comme celui des zones urbaines et agricoles. Sous l’effet du changement climatique, on observe une progression des espèces qui apprécient les températures clémentes, au détriment de celles qui préfèrent les températures plus fraîches. «C’est par exemple le cas chez les papillons de jour, poursuit Marco Moretti. Certaines espèces généralistes progressent mais on perd des espèces plus rares. Globalement, on observe une homogénéisation de la nature.»

Les auteurs du rapport le soulignent: les mesures prises par la Confédération, notamment dans le cadre de sa Stratégie biodiversité de 2012, mais aussi par les cantons, les communes et d’autres acteurs de la protection de la nature, ont apporté des bénéfices. Mais ils sont insuffisants en regard des nombreuses pressions qui pèsent sur l’environnement. Notre consommation, notamment, entraîne surexploitation des ressources naturelles et pollutions. «L’empreinte environnementale suisse est en baisse mais

elle reste trop importante; cela a des impacts surtout à l’étranger, mais aussi sur notre territoire», indique le biologiste de l’Université de Lausanne Antoine Guisan, qui fait partie des auteurs du nouveau rapport.

Une prise de conscience collective

Parmi les autres forces qui détruisent la nature figurent le morcellement des paysages – qui empêche les animaux de se déplacer et appauvrit donc la diversité génétique de leurs populations –, mais aussi les dépôts d’azote atmosphériques, issus en premier lieu de l’agriculture, qui renforcent certaines espèces courantes au détriment des autres; ou encore la pollution lumineuse et l’introduction d’espèces envahissantes. Les auteurs soulignent que certaines activités préjudiciables à la nature, comme l’agriculture intensive, bénéficient d’un important soutien financier public: en 2020, le montant des subventions néfastes à la biodiversité a atteint 40 milliards de francs.

Pour les spécialistes, il faut aller plus loin si l’on souhaite contrer l’érosion de la biodiversité en Suisse. Cela doit notamment passer par le développement – en surface, mais aussi en qualité – des espaces protégés. «Les biotopes d’importance nationale sont décisifs pour la conservation de la biodiversité mais

ne représentent que 2,3% de la surface du pays, et ne sont pas toujours gérés correctement. La loi doit être mieux appliquée», estime Eva Spehn, collaboratrice scientifique à la SCNAT. Il est par exemple nécessaire de restaurer le régime hydrique des hauts marais pour enrayer leur assèchement à long terme, ce qui n’est pas suffisamment entrepris.

«Mais la protection de la nature ne se joue pas qu’aux niveaux de la loi ou des aires protégées; elle concerne tout un chacun», poursuit l’experte. Et de donner l’exemple de la biodiversité à Zurich. De nombreuses mesures favorables y ont déjà été prises, par la commune et d’autres acteurs comme les CFF; désormais, le plus gros potentiel de transformation se situe sur des terrains privés. Un entretien moins intensif, des abris (tas de bois par exemple) et des plantes indigènes sont autant de pistes permettant de favoriser la nature dans son jardin.

Après le rejet en 2024 de l’initiative sur la biodiversité, les auteurs et auteurs du rapport espèrent aiguïser la conscience de l’urgence au sein de la population, afin de dépasser les clivages politiques sur cette thématique. Car, comme ils le soulignent, la biodiversité engage nos bases vitales – eau et air pur, santé, alimentation, etc. – et relève donc de l’intérêt commun, quelles que soient nos valeurs. ■

La Ville veut éviter de devoir ouvrir deux fois la même rue

Chantiers Marjorie de Chastonay a proposé un amendement qui a fait la différence lors du dernier Conseil municipal.

Ne pas éventrer deux fois les mêmes rues. C'est l'objectif de la Ville de Genève, qui souhaite profiter des vastes travaux des Services industriels genevois (SIG) et du Canton en matière de chauffage à distance (CAD) pour créer de nouveaux aménagements urbains et moderniser ses infrastructures hydrauliques. Les SIG et la Municipalité avaient d'ailleurs signé en 2021 une convention afin d'«ancrer leur volonté conjointe de collaborer».

L'enjeu consiste à se coordonner avec le calendrier des SIG afin de «végétaliser, désimperméabiliser les sols, améliorer la mobilité douce, entretenir les chaussées et réduire le bruit routier» dans une partie des rues concernées par le déploiement du CAD, tout en développant le réseau d'assainissement des eaux.

Au total, pas moins de 32 rues en ville sont concernées par ce vaste «paquet» de travaux, qui doit débuter en 2027.

Mardi, le Conseil municipal devait initialement se prononcer sur une enveloppe globale de 88,8 millions de francs destinée à la fois à l'étude et à la réalisation de travaux allant en ce sens.



La rue de Carouge ne sera pas équipée du chauffage à distance.

Le montant et la méthode ont rapidement fait grincer des dents en Commission de l'aménagement. Plusieurs élus dénoncent une proposition «fourretout», peu lisible et assimilée à un «chèque en blanc». «Grouper l'ensemble des crédits d'étude et de réalisation dans une seule proposition suscitait des craintes légitimes», a reconnu la conseillère administrative chargée de l'Aménagement, Marjorie de Chastonay.

Face au blocage en commission, le Conseil administratif a

donc revu sa copie et a déposé un amendement général réduisant drastiquement la voilure: seuls les crédits d'étude sont désormais sollicités, à hauteur de 5 millions de francs pour les aménagements en surface et de 1,8 million pour les interventions souterraines. Soit un total de 6,8 millions, bien loin des 88 millions initiaux. Histoire de pouvoir tout de même avancer.

«Il n'y a pas de tour de magie. Cela signifie simplement que nous devons revenir devant vous pour financer les travaux», a pré-

cisé Marjorie de Chastonay, soulignant que cette approche redonne au Conseil municipal un rôle de contrôle à chaque étape.

Le temps presse

Le pragmatisme politique de la magistrature a été salué et soutenu par l'ensemble des bancs. Elle devra toutefois composer avec une contrainte venue de l'UDC et soutenue par une majorité de droite: les crédits de réalisation devront être présentés et votés de manière distincte et non pas en un seul bloc.

L'Exécutif souligne une double urgence, à la fois climatique et contextuelle. Les autorités communales doivent en effet s'aligner sur le calendrier des SIG et de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), maîtres d'ouvrage du chauffage à distance, dont les objectifs sont fixés à l'horizon 2030. L'enjeu est d'éviter que les rues ne soient ouvertes une première fois pour le déploiement des réseaux, puis à nouveau quelques années plus tard pour des travaux communaux.

Lorraine Fasler

Les prix de Microsoft dans le viseur suisse

TECHNOLOGIE La Commission de la concurrence a ouvert hier une enquête préalable contre l'entreprise américaine concernant le prix de ses licences, qui s'est envolé. Un expert souligne la difficulté qu'auront les autorités à prendre Microsoft en défaut

ANOUCHE SEYDTAGHIA

Et un jour, la Suisse osa se poser des questions concernant Microsoft. Ce jour, ce fut le jeudi 15 janvier, avec l'ouverture par la Commission de la concurrence (Comco) d'une enquête préalable sur les prix pratiqués par la multinationale américaine. Cette annonce est importante, car le contexte est particulier. Depuis des années, la Suisse est un paradis pour Microsoft. Confédération, cantons, entreprises et particuliers sont avides de ses solutions bureautiques et de communication. La Suisse est «le dixième marché mondial pour le groupe», affirmait en juin 2025 son président, Brad Smith, juste à côté de Guy Parmelin, lors d'une opération séduction menée à Berne.

Et aujourd'hui, cette Suisse s'interroge sur les tarifs pratiqués par la multinationale. La Comco a «des dénonciations faisant état d'augmentations très fortes du prix des licences liées aux produits de Microsoft en Suisse». C'est son produit phare, Microsoft 365, qui comprend notamment Outlook, Teams, Word, One Drive et son service d'intelligence artificielle Copilot, qui est visé. La Comco veut savoir si «ces augmentations constituent des indices de restrictions illicites de la concurrence».

Une hausse de... 43%

Pour l'heure, la Comco en dit peu. «Nous voulons connaître les raisons de ces hausses de tarifs et déterminer s'il s'agit d'un abus de position dominante. Nous avons reçu des plaintes d'entreprises qui ont subi des hausses de tarifs, mais aussi d'administrations publiques», affirme Patrik Ducrey, directeur de la Comco. Cette dernière refuse de livrer les chiffres relatifs à la hausse de prix. Également contacté, Microsoft en dit encore moins, s'engageant à «respecter la législation suisse en matière de concurrence et à coopérer avec la Comco dans le cadre de son enquête préliminaire.»



Guy Parmelin, conseiller fédéral chargé de l'Economie, et le directeur général de Microsoft, Brad Smith. La Confédération dépense environ 30 millions de francs par année en licences du géant technologique américain. (BERNE, 2 JUIN 2025/PETER SCHNEIDER/KEystone)

Le fond de l'affaire, c'est une hausse sensible des tarifs, annoncée dès 2025, et qui doit prendre effet ces prochains mois. Par exemple, l'abonnement Business Basic, proposé aux PME, verra son prix augmenter de 17% à 7 dollars par mois (les tarifs suisses sont en cours d'ajustement). La plupart des prix augmentent d'environ 10%. Et sur le front des particuliers, la hausse est plus importante encore: le 1er janvier dernier, un utilisateur constatait que le prix de son abonnement Microsoft 365 Personal passera de 69,95 francs par an à 99,95 dès mi-février, soit un bond de 43%... Y a-t-il a priori abus de la part de Microsoft? «En droit de la concurrence, une hausse de prix n'est pas un abus en soi. Il faut démontrer l'existence d'un pouvoir de marché et la mise en place de prix ou conditions inéquitables, ce qui n'est pas évident dans un contexte technologique qui évolue rapidement. Cela dit, le fait que des autorités publiques se plaignent et que l'administration fédérale ait migré vers Microsoft 365 nourrit l'argument de captivité et de dépendance par rapport à un seul prestataire, donc la question mérite clairement examen», estime Michel Jaccard, associé de l'étude Id Est Avocats à Lausanne et spécialisé dans la technologie. De son côté, Nathanel Borros, directeur de la société informa-

tique API, à Lausanne, salue l'annonce de la Comco. «Nous sommes fortement tributaires des prix et des décisions de Microsoft, qui en a pris passablement ces dernières années, notamment avec de nombreuses hausses et des changements dans ses modèles de licence. Dans la pratique, nous n'avons quasiment aucune marge de manœuvre: les conditions sont imposées et nous n'avons d'autre choix que de les accepter, ce qui nous impacte autant que nos clients.» Nathanel Borros ajoute que «les augmentations successives de Microsoft 365 exercent une pression importante sur les budgets informatiques, sans qu'il existe de véri-

tables alternatives viables à court terme. Ce produit reste l'outil standard utilisé par la grande majorité des entreprises, des administrations et des organisations publiques, ce qui renforce encore la dépendance au fournisseur.»

Des millions dépensés à Berne
 A elle seule, la Confédération dépense environ 30 millions de francs par année en licences Microsoft. En 2025, elle lançait une étude de faisabilité «pour renforcer la souveraineté numérique dans le domaine de la bureautique grâce à l'utilisation de logiciels à code source ouvert.»

Des millions dépensés à Berne

A elle seule, la Confédération dépense environ 30 millions de francs par année en licences Microsoft. En 2025, elle lançait une étude de faisabilité «pour renforcer la souveraineté numérique dans le domaine de la bureautique grâce à l'utilisation de logiciels à code source ouvert.»

Il s'agissait aussi «d'examiner si une stratégie de sortie de Microsoft 365 dans l'administration fédérale [était] possible». Selon Michel Jaccard, «il faut garder en tête le contexte politique suisse et se souvenir que le Conseil fédéral adoptait en novembre dernier un rapport sur la souveraineté numérique (réduction des dépendances, multicloud, logiciels ouverts). On imagine volontiers que l'ouverture d'une enquête par la Comco est liée à ces initiatives.»

«Nous sommes fortement tributaires des prix et des décisions de Microsoft»

NATHANEL BORROS, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ INFORMATIQUE API

En face, Microsoft va se défendre, notamment en mettant en avant la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités, notamment en intelligence artificielle. Dans la hausse de prix précitée annoncée à un particulier, la multinationale écrivait ceci, dans un français douteux: «Pour témoigner de la valeur ajoutée que nous avons apportée au cours de la dernière décennie, faire face à l'augmentation des coûts et nous permettre de continuer à proposer des innovations, nous augmentons le prix de votre abonnement.»

Selon Michel Jaccard, «on peut s'attendre à ce que Microsoft mette en avant l'ajout de valeur (notamment l'IA Copilot dans Microsoft 365) et ses investissements cloud et en IA en Suisse pour justifier une évolution tarifaire. L'enjeu sera alors de prouver que ces ajouts sont réellement optionnels. Or l'omniprésence des fonctionnalités IA dans les produits Microsoft va rendre l'analyse du marché plus délicate.» La procédure pourrait durer plusieurs mois. ■